

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 165/2021

OBJET : TERRAIN DES SPORTS - Utilisation interdite

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de protection pour le terrain de sport au motif de travaux.

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'utilisation du terrain des sports principal d'HERZEELE est interdit d'accès à compter du mercredi 21 juillet 2021 et ce, jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : Les sociétés sportives, l'école et l'ensemble de la population sont tenues de respecter le présent arrêté qui sera notifié par voie d'affichage sur les lieux et à la porte de la Mairie.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

* Monsieur VITSE Alexandre, Président du Racing Club d'Herzeele.

Fait à HERZEELE, le 19/07/2021

Le maire,

S. FRANCKE.

